



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN**

- Article L 5211-10 du CGCT
- Délibération n° 2020-47 du 06 juin 2020

**DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2024-39
DU JEUDI 29 AOUT 2024**

Présents : MM. Jean-Luc CANTALOUBE, Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Mme Sylvie BASCOUL, M. Pierre CALVIGNAC.

Excusés : Mme Isabelle CALMET, M. Serge BOURREL.

Objet de la décision : Développement économique – Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Réalmont – Bail de locaux à usage exclusivement professionnel avec Madame BELLET

Pour y exercer son activité professionnelle de psychologue clinicienne, Madame Tiffanie BELLET a saisi les services de la Communauté de Communes afin d'intégrer une journée par semaine le cabinet désigné "F02 Cabinet 1 Ortho" de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Réalmont (sise 3 place Henry Dunant).

Afin de conforter l'offre de soins sur cette commune, il est proposé de répondre favorablement à sa demande.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit bail.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

**Communauté
de Communes
Centre Tarn**